



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ – APPEL DE CANDIDATURES

Destinataires :	À tous les technologues professionnels
OBJET :	APPEL DE CANDIDATURES : MEMBRE AU NOUVEAU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE
Date :	24 janvier 2019

L'Ordre des technologues professionnels est à la recherche d'un membre pour siéger au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie chargé d'examiner les informations liées à des manquements éthiques et déontologiques des administrateurs de l'Ordre et d'enquêter sur ces informations s'il y a lieu.

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

La création de ce comité fait suite à l'entrée en vigueur, le 13 septembre dernier, du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.

Ce nouveau règlement prévoit des normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration de tous les ordres professionnels du Québec. Il prévoit également l'obligation, pour chacun des 46 ordres professionnels, d'adopter un code de d'éthique et de déontologie qui lui est propre.

Enfin, ce règlement prévoit que chaque ordre professionnel doit former un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie qui aura pour rôle d'examiner et d'enquêter relativement à d'éventuelles informations liées à des manquements aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.

Ce comité sera constitué de 3 membres nommés par le Conseil d'administration, dont 2 ont déjà été choisis parmi une liste de personnes détenant une expertise en éthique et déontologie fournie par l'Office des professions. Le troisième membre du comité qui sera choisi au terme du présent processus de sélection sera nommé par le Conseil d'administration le 15 mars 2019.

FONCTIONS DU COMITÉ

Lorsqu'ayant reçu un signalement quant à un manquement éthique ou déontologique d'un administrateur, le comité devra d'abord, sur examen sommaire, décider de son bien-fondé.

Si le comité juge le signalement bien fondé, il devra enquêter sur les faits reprochés à l'administrateur, après avoir informé ce dernier des manquements qui lui sont reprochés et lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations.

À la suite de son enquête, le comité devra transmettre ses conclusions au dénonciateur, à l'administrateur et, si le comité juge qu'il y a eu faute, au Conseil d'administration. Dans un tel cas, c'est le Conseil d'administration qui statuera sur d'éventuelles sanctions à prendre contre l'administrateur concerné.

CANDIDAT RECHERCHÉ

Pour faire partie du comité, vous devez :

- Être membre en règle de l'Ordre;
- Détenir une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique;
- Ne pas être administrateur de l'Ordre;

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est de trois ans.

Pour poser votre candidature, veuillez retourner par courriel le formulaire ci-joint dûment rempli, accompagné de votre curriculum vitae et d'une lettre de motivation **au plus tard le 22 février 2019**, à l'attention de :

Madame France Vézina, directrice générale et secrétaire

Courriel : fduplessy@otpq.qc.ca

Notez que seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Je soussigné(e), pose ma candidature comme membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Nom	Prénom
No de permis	Date d'inscription au tableau de l'Ordre
Signature	Date

Retourner, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation à :

fduplessy@otpg.qc.ca

au plus tard le 22 février 2019